

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 4 novembre 2024, tenue
à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller	au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Sont absents :

Monsieur Dany Ouellet	conseiller	au siège # 3
Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2024
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédit
8. Correspondances
9. Dépôt du deuxième rapport semestriel
10. Dépôt de la liste des taxes dues
11. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
12. Dépôt des tarifs du lieu d'entoussissement pour l'année 2025
13. Offre de service -DHC Avocats 2025
14. Offre de service--Aménagement Lamontagne 2025
15. Cotation annuelle 2025-2026 CRSBP du Bas-Saint-Laurent
16. Rencontre MRC des Basques pour le budget 2025 (Quote-part)
17. Rencontres préparatoires pour le budget 2025
18. Nomination des représentants aux différents comités
19. Rencontre amicale de Noël
20. Demande du Domaine du Refuge Basque
21. Redistribution du revenu Éolien
22. Proposition et entente de maintenance préventive -Chubb
23. Fête des voisins Maillon 2025
24. Assemblée des partenaires COSMOSS Les Basques 2024
25. Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
26. Résolution -Participation à la 2e phase du plan de développement MRC des Basques
27. Avis de motion et Présentation -Règlement # 314 visant à modifier le règlement # 298 décrétant la tarification du service de collecte pour ordures ménagères et la collecte sélective
28. Avis de motion et Présentation -Règlement # 315 abrogeant le règlement # 286 portant sur la règle interne des séances du conseil municipal
29. Avis de motion et Présentation -Règlement # 316 visant à modifier le règlement # 302 portant sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs
30. Dossier
 - 30.1. Voirie été, hiver
 - 30.2. Étangs
 - 30.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 30.4. Comité des Loisirs
 - 30.5. Bibliothèque La Biblioritoise
 - 30.6. Corporation Premier Jalon
 - 30.7. Corporation Touristique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- 30.8. Cuisine collective
- 30.9. Action municipale et famille
- 30.10. Jardins Rita de Cascia
- 30.11. Cimetière l'hÉRITAgE

- 31. Varia
- 32. Période de questions
- 33. Clôture de la session

2024-11-04-01

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE l'ordre du jour soit accepté après y avoir ajouté les points suivants :

- 31.1. CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL DES BASQUES 2024
- 31.2. CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS
- 31.3. ADHÉSION FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) 2025
- 31.4. DÉMISSION DU CONSEILLER ÉMILE DUBÉ AU SIÈGE # 4

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2023

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

2024-11-04-02

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, et Charles-Édouard Viau, mécanicien, et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 94 544,77\$.

6. COMPTES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO ENVIROLAB	analyse eau	88,42 \$
ANDRÉANE LEBLOND	lavage fenêtres int.+ext.	250,00 \$
ATELIER RÉP. GÉNÉRALE	pièces diverses	366,36 \$
ATELIER S.R.M.	vignettes annuelle	294,78 \$
BUROPRO CITATION	copies	176,35 \$
UNORIA COOPÉRATIVE	ampoule,peinture,rondelles, mèche	97,19 \$
G.O.B. ÉNERGIES SONIC	mazout fournaise, ordinaire sans plomb	585,65 \$
ÉQUIPEMENTS SM 2000	patte de starter	4,75 \$
ÉTHIER AVOCATS	récuparation taxes	214,89 \$
EXCAVATION MICHEL GOSSELIN	voyages 0 3/4	477,15 \$
FQM	travaux divers et pavage rue Principale	1 932,17 \$
FORMATION URGENGE-VIE	pansements	37,25 \$
MÉCANIQUE FRANCIS BOUCHARD	pièces et accessoires	132,13 \$
MESSER	oxygène	1 409,32 \$
PHOBEQ INDUSTRIEL	boulons, rondelle, écrou	552,96 \$
PIÈCES D'AUTOS JULIEN LEBEL	lames Sierra	229,96 \$
PIÈCES D'AUTOS TROIS-PISTOLES	euréthane à pare-brise	411,38 \$
PUROLATOR	frais transport	8,34 \$
RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS	mutation	12,00 \$
SERVICE AGRO MÉCANIQUE	pièces et accessoires	36,77 \$
SÉCURITÉ MÉDIC	gants, boîte-partalon, chaussettes	571,78 \$
SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF	pièces et accessoires	2 298,48 \$
Total		10 188,08 \$

2024-11-04-03

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les comptes au montant de 10 188,08\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 10 188,08\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

11. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE :

- Monsieur Michel Colpron au poste de maire,
- Monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège # 1,
- Madame Christine Charlebois, conseillère au siège # 2,
- Monsieur Danny Michaud, conseiller au siège # 6.

12. DÉPÔT DES TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que la municipalité de Sainte-Rita a reçu le tarif applicable au lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. En résumé, le tarif pour les déchets solides provenant d'une municipalité ayant droit d'accès au site en vertu de l'article 64.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), relatif au lieu d'enfouissement technique est de :

- 97.\$ / tonne métrique pour les matières résiduelles
- 70.\$ / tonne métrique pour les sols contaminés autorisés
- 679.\$ / tonne métrique pour la perlitte
- 194.\$ / tonne métrique pour les résidus contenant de l'amiante sauf l'asphalte et les plantes exotiques envahissantes (sur autorisation)
- 97.\$ / tonne métrique pour les rejets de tri
- 72.75\$ / tonne métrique pour les rejets de procédé de la Sèmer
- 72.75\$ / tonne pour les rejets de l'écoentre de Rivière-du-Loup
- 194.\$ / tonne pour les boues d'une siccité \geq 15% avec analyse (sur autorisation)
- 194.\$ / tonne pour les matériaux de construction
- 194.\$ / tonne pour les rebuts volumineux provenant des organismes municipaux
- 97.\$ / tonne pour remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier (pour les déchets seulement)
- 23.\$ /bête pour animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC (ovins, caprin, gallinacé)
- 97.\$ / tonne métrique pour tout autres espèces.

Aussi, si le ration des matières organiques détournées vers l'usine de biométhanisation n'est pas respecté, le coût à la tonne métrique sera de 200,\$ / tonnage excédentaire. Le ratio de 2025 est établi à un minimum de 20%.

13. OFFRE DE SERVICE –DHC AVOCATS 2025

ATTENDU QUE Maître Rino Soucy du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) nous avise que notre forfait téléphonique vient à échéance le 1 janvier 2025;

ATTENDU QUE le tarif demeure le même que pour l'année 2024 soit de 400\$, taxes en sus, pour le forfait annuel de 2025;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler le forfait téléphonique pour la prochaine année avec le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) au montant de 459.90\$ taxes incluses, le tout selon les besoins de la municipalité.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 459.90\$ taxes incluses. Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

14. OFFRE DE SERVICE –AMÉNAGEMENT LAMONTAGNE 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une nouvelle soumission pour l'épandage de l'abat-poussière de chlorure de calcium de 35%, une solution efficace, écologique et bnq, en période estivale pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent être satisfait du service reçu par l'entreprise Les *Aménagements Lamontagne Inc.* de Rimouski;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE la municipalité accepte la soumission proposée pour l'année 2025 au montant de 0.505\$ par litre pour la prochaine année.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

15. COTISATION ANNUELLE 2025-2026 DU CRSBP DU BAS-SAINT-LAURENT

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que de la municipalité de Sainte-Rita a reçu la cotisation annuelle applicable pour la prochaine année à venir. La cotisation régulière de la municipalité pour l'année comprise entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 sera de :

➤ 318 habitants x 5.39\$ = 1 714.02\$

La cotisation pour support informatique (Symphony) sera de :

➤ 318 habitants x 0.52\$ = 165.36\$ taxes en sus

Le coût total des frais annuels sera de 2 160.82\$ taxes incluses. Le nombre d'habitant est celui que l'on retrouve dans le décret 1836-2023, tel qu'apparaissant dans la Gazette officielle du Québec du 27 décembre 2023.

16. RENCONTRE MRC DES BASQUES POUR LE BUDGET (QUOTE-PART)

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que la MRC des Basques invite les maires et les directeurs (trucs) généraux à la présentation du budget de la MRC des Basques ce mercredi 6 novembre des 8 h30 au bureau de la MRC à Trois-Pistoles pour la présentation du budget 2025.

17. RENCONTRES PRÉPARATOIRES POUR LE BUDGET 2025

Pour faire suite à la rencontre avec la MRC des Basques concernant le budget 2025, les rencontres pour la préparation du budget de la municipalité de Sainte-Rita se tiendront le mardi 19 novembre prochain à 18 h 30 ainsi que le mercredi 27 novembre à 18h00.

18. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité de Sainte-Rita, il est très important que les membres du conseil municipal participent aux rencontres ou réunions des différents comités de la MRC des Basques et de la municipalité;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**,

2024-11-04-09

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la municipalité de Sainte-Rita sur les différents comités suivants :

• Maire suppléant	Jean Gagnon
• Comité de la Bibliothèque	Jean Gagnon
• Comité des Loisirs	Dany Ouellet
• MRC des Basques	Michel Colpron
• Comité des TPI	Michel Colpron
• Comité Incendie	Michel Colpron
• Mise en valeur des forêts privées	Michel Colpron / Danny Michaud
• Voirie	Michel Colpron
• Comité famille	Christine Charlebois
• Comité des aînés	Dany Ouellet
• Comité Sécurité publique	Danny Michaud
• Cuisine Collective	Danny Michaud
• Corporation Touristique	Michel Colpron, Dany Ouellet et Christine Charlebois
• Corporation Premier Jalon	Michel Colpron et Jean Gagnon
• Jardins Rita de Cascia	Pascal Lavoie
• Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Michel Colpron et Jean Gagnon
• Cimetière l'héritage Ste-Rita	Danny Michaud

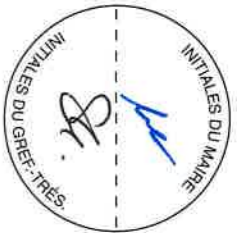
Adoptée

19. RENCONTRE AMICALE DE NOËL

Monsieur Michel Colpron, maire, discute avec les conseillers(ère) de la possibilité de préparer une rencontre amicale entre les membres du conseil municipal, les employés municipaux ainsi que leurs conjoints. Il a été établi qu'un souper serait préparé tous ensemble et partagé ici-même à la salle multifonctions soit le vendredi 10 ou 17 janvier prochain. Madame Sergine Gagnon, directrice générale est mandaté pour faire les achats requis pour l'élaboration du repas.

20. DEMANDE DU DOMAINE DU REFUGE BASQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande de madame Jeanne St-Arnaud et monsieur Henri Rousseau, propriétaires du Domaine du Refuge Basque du Lac-Saint-Jean, concernant l'exemption de taxes pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour certains



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

matricules de reconduire l'exemption pour l'année 2025 pour les numéros matricule suivants, tous situés sur le site du Lac-Saint-Jean:

- # 150 matricule : 0416 19 6315.004
- # 11 matricule : 0416 19 6315.012
- # 70 matricule : 0416 19 6315.007
- # 111 matricule : 0416 19 6315.042
- # 2 matricule : 0416 19 6315.002

ATTENDU QUE la condition actuelle des bâtiments ne permet pas l'utilisation immédiate comme résidence secondaire (chalet) ou la location;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à prendre un permis de rénovation auprès de la municipalité avant la location de ses chalets;

ATTENDU QUE lorsque les réparations seront effectuées, les chalets seront réévalués et la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération sera ajoutée;

ATTENDU QUE le Domaine du Refuge Basque demande également l'exemption pour le restaurant, lequel n'est pas en opération, au matricule # 0416 19 6315 001.

2024-11-04-10

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**:

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de suspendre la tarification de la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour les numéros matricule concernés;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la présente demande pour l'année 2025 seulement et sera réévalué par la suite;

QU'ADVENANT la reprise des activités du restaurant en cours d'année, les frais relatifs au service de cueillette des ordures et de récupérations seront réclamés en totalité.
Adoptée

21. REDISTRIBUTION DES REVENUS ÉOLIEN

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers(ère) de la redistribution du revenu éolien de la MRC des Basques. En effet, la régie intermunicipale de l'Énergie a adopté un montant de revenu éolien de 555 000\$ pour 2024 pour la MRC des Basques, malgré un montant prévu de 750 000\$. Un premier versement de 400 000\$ a été reçu en octobre et un montant de 155 000\$, soit la dernière tranche de 2024 sera distribué en février 2025. Il est à noter que de ce montant, une redevance territoriale de 53 950\$ de la MRC des Basques doit être versé au fonds de développement. En résumé :

➤ Montant reçu :	400 000\$
➤ Redevance territoriales 2024 :	53 950\$
➤ Total à distribuer aux municipalités :	346 050\$

22. PROPOSITION ET ENTENTE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE -CHUBB

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une proposition et entente de maintenance préventive de la compagnie **Chubb Fire & Security Canada Corporation** qui est un des plus grands fournisseurs de systèmes et de services de sécurité incendie au Canada.

ATTENDU QUE la compagnie Chubb nous offre un service pour les 5 prochaines années au tarif qui suit :

- Prix année 1 : 1 584,00\$
- Prix année 2 : 1 663,20\$
- Prix année 3 : 1 742,40\$
- Prix année 4 : 1 837,44\$
- Prix année 5 : 1 932,48\$

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent l'offre de maintenance préventive pour une période de 5 ans de la compagnie **Chubb Fire & Security Canada Corporation**.
Adoptée

23. FÊTES DES VOISINS MAILLON 2025

ATTENDU QUE les organisateurs de la Fête des voisins 2025 est actuellement à la recherche d'une municipalité intéressée à recevoir la **Fête des voisins 2025** qui doit avoir lieu le premier samedi de juin 2025;

2024-11-04-11



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE l'implication attendue de la municipalité hôte est habituellement le prêt du site ainsi que de l'aide avec le montage/démontage et la participation à quelques rencontres de planification avec le comité organisateur;

ATTENDU QUE le Maillon prend en charge la réservation du matériel, la gestion de la logistique, la planification des repas, le financement et l'administration de l'événement;

ATTENDU QUE les organismes de la municipalité de Sainte-Rita disponibles se chargeront de la portion bénévole afin d'assurer la préparation de nourriture et la vente de breuvages afin d'en faire une activité de financement;

2024-11-04-12

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les membres du conseil municipal acceptent d'être la municipalité hôte pour la Fête des voisins Maillon 2025, prévu le premier samedi de juin.

Adopté

24. ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES COSMOSS LES BASQUES 2024

ATTENDU QUE l'assemblée des partenaires COSMOSS Les Basques 2024 aura lieu à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles le vendredi 22 novembre prochain;

ATTENDU QUE madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, participera à cette assemblée au nom de la municipalité comme par les années passées;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

2024-11-04-13

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de défrayer les coûts de déplacement pour cette rencontre.
Adoptée

25. ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* qui modifie la *Charte de la langue française* a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

ATTENDU QUE dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ses nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

ATTENDU QU'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

2024-11-04-14

QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Sainte-Rita se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à al Charte ou aux règlements;

QUE copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.
Adoptée

26. RÉSOLUTION -PARTICIPATION À LA 2^E PHASE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT MRC DES BASQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire participer à la 2^{ème} phase du *Plan de développement stratégique local 2025-2027*;

ATTENDU QUE ce projet vise à uniformiser la démarche de planification stratégique dans chacune des municipalités sur une période de 4 ans, de mi-mandat à l'autre mi-mandat et que la présente planification est donc pour une période de 3 ans afin de synchroniser toutes les municipalités;

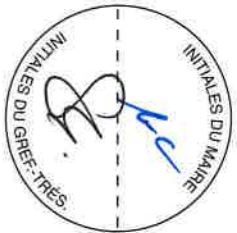
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

2024-11-04-15

QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Sainte-Rita confirme sa participation à la 2^{ème} vague de consultations pour un montant de 500,\$ le tout afin d'avoir un plan de développement à notre image.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

27. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION -RÈGLEMENT # 314 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 298 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE COLLECTE POUR ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Danny Michaud, conseiller au siège # 6, qu'un projet de règlement est présenté au point 27 de la présente séance concernant une modification du règlement # 298 décrétant la tarification du service de collecte pour les ordures ménagères et la collecte sélective et en fait la présentation en mentionnant que la modification aura un impact sur les érablières dont l'unité passera de .5 à 1 par an.

28. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION -RÈGLEMENT # 315 ABRROGEANT LE RÈGLEMENT # 286 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège # 1, qu'un projet de règlement est présenté au point 28 de la présente séance afin d'abroger le règlement # 286 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal et en fait la présentation en mentionnant que le règlement doit prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil (art. 159.1, CMJ).

29. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION -RÈGLEMENT # 316 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 302 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pascal Lavoie, conseiller au siège # 5, qu'un projet de règlement est présenté au point 29 de la présente séance concernant une modification du règlement # 302 portant sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs et en fait la présentation en indiquant l'ajout de mesures favorisant certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats et d'ajouter des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants afin de favoriser certains biens et services, fournisseur, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats.

30. DOSSIER

30.1. VOIRIE ÉTÉ HIVER

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

- Les camions sont prêts pour l'hiver et l'équipe est complète.

30.1.1. ENGAGEMENT D'UN TROISIÈME OPÉRATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita souhaite procéder à l'embauche d'un troisième opérateur pour la voirie d'hiver pour la saison à venir;

ATTENDU QUE monsieur Aubin St-Pierre avait comblé le poste pour l'hiver 2023-2024 et qu'il a confirmé sa disponibilité pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE monsieur St-Pierre possède les compétences et l'expérience nécessaires pour ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rita considère important l'embauche d'un 3^{ème} opérateur afin de combler adéquatement toutes les plages horaires;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède à l'embauche de monsieur Aubin St-Pierre de Saint-Clément comme 3^{ème} opérateur pour la voirie d'hiver 2024-2025.

Adoptée

30.2. ÉTANGS

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

- Les travaux en régie pour la réparation des rideaux des 2 étangs ainsi que la vidange se passe bien et devrait être terminé d'ici la fin de la prochaine semaine.

30.3. SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

M.R.C.:

- Conseil de la MRC le 16 octobre à Saint-Jean-de-Dieu
- Prochain C.A. le 6 novembre à Trois-Pistoles (annulé)
- Prochain conseil de la MRC le 20 novembre à Sainte-Françoise
- Rencontre du comité de revitalisation le 16 octobre 2024 avec madame Sergine Gagnon.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

MUNICIPALITÉ :

- Rencontre avec madame Nancy Couture, directrice générale de la CSS du Fleuve et des Lacs avec madame Sergine Gagnon.

PREMIER JALON :

- AGA a eu lieu le mardi 15 octobre dernier.

30.4. COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, représentant, étant absent, aucun retour pour ce mois-ci.:

- Une fête de Noël aura lieu le 7 décembre prochain, une invitation a été envoyé à la population.

30.5. BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Jean Gagnon, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial, le tout se passe normalement.

30.6. CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA a eu lieu le 15 octobre dernier.
- Un des locataires est présentement hospitalisé, nous sommes dans l'attente d'un retour sur sa condition.

30.7. CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour pour ce mois-ci.:

- Une réunion sur le retour du Festival a eu lieu afin d'analyser les revenus et dépenses de la 19^{ème} édition. Ce sont plus de 8 000\$ de profits qui ont été distribués entre les comités actifs pour leur participation comme bénévoles lors de l'événement.

30.8. CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les ateliers ont lieu à chaque mois et la participation est satisfaisante.

30.9. ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Suite à une demande d'une citoyenne, une rencontre est prévue jeudi le 7 novembre afin de préparer un portrait des différents organismes de la municipalité et de leur besoin, ceci dans le but de faire connaître et de rendre accessible les différentes manières de s'impliquer dans la communauté.
- Monsieur Philippe Veilleux propose qu'on parle de la politique familiale dans les journaux municipaux et locaux.

30.10. LES JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascale Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre bilan de saison 2024 sera prévu bientôt.

30.11. CIMETIÈRE L'HÉRITAGE DE SAINTE-RITA

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA est convoqué pour le 12 novembre prochain, en espérant une bonne participation de la population.

31. VARIA

31.1. CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL DES BASQUES 2024

ATTENDU QUE les membres du Comité des Paniers de Noël nous sollicitent pour notre aide afin qu'ils puissent fournir, à ceux qui en ont besoin, des bons d'achats échangeables dans les épiceries locales;

ATTENDU QUE cette formule permet aux gens de choisir eux-mêmes le contenu de leur Panier de Noël, ce qui est très apprécié, autant des bénévoles qui n'ont plus à manipuler (récupérer et distribuer) les denrées, que des gens qui sont ainsi plus autonomes dans leurs choix;

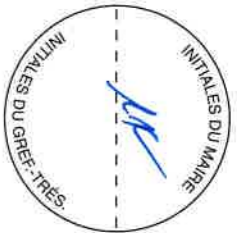
Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser 50.\$ afin de soutenir cette organisme et ainsi aidé à rendre cette période de l'année plus douce pour ceux qui peinent à remplir leur panier d'épicerie.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 50.\$, Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

2024-11-04-18

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

31.2. CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS PGSOLUTIONS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le coût de renouvellement est de 6 753, taxes en sus;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025 au montant de 7 764,25\$, taxes incluses.

Adoptée

31.3. ADHÉSION À FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) 2025

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) offre de nombreux avantages et est la seule association municipale dont la mission première est la représentation des régions et des municipalités de petite taille;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 273,28\$ taxes incluses pour l'année 2025;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 248,31\$ taxes incluses pour l'année 2024.

Adoptée

31.4. DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE # 4

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers présents de la réception d'un avis de démission au sein du conseil municipal. En effet, monsieur Émile Dubé, conseiller au siège #4 a remis sa démission de son poste, effective en date du 1er décembre prochain. Il désire consacrer son temps en s'impliquant dans notre communauté d'une façon qui lui corresponde mieux. Comme le permet l'article # 337 de la Loi sur les **Élections et les référendums du Québec**, le conseil municipal décrètera à sa séance régulière du 2 décembre 2024 que le poste de conseiller au siège #4 laissé vacant par cette démission ne sera pas comblé par une élection partielle d'ici les élections générales de novembre 2025.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas public dans la salle.

33. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 53 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée

Signé :



Président d'assemblée



Directrice générale / greffière-trésorière

Je Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

2024-11-04-19

2024-11-04-20